

COMMUNIQUÉ

L'Institut canadien des actuaires demande aux gouvernements de donner aux Canadiens la réforme qu'ils méritent en matière de retraite

(Ottawa, le 20 décembre 2010) L'Institut canadien des actuaires (ICA) regrette que les attentes relatives à la réunion des ministres des finances tenue aujourd'hui à Kananaskis n'aient pas été satisfaites. À titre d'experts en matière de questions liées à la retraite, la profession actuarielle continue de s'engager à travailler avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pour trouver un terrain d'entente pour réformer de manière significative et réelle le système de régimes de retraite du Canada.

« D'importants changements s'imposent depuis plusieurs années. Malheureusement, les gouvernements ont jusqu'ici résisté au changement, optant pour d'autres consultations et des raffinements mineurs du système plutôt que de s'attaquer aux problèmes de base qui ont une incidence sur les régimes de retraite d'employeurs », affirme la présidente de l'Institut, Micheline Dionne. « Après les innombrables projets de recherche, documents de consultation, commissions, mémoires, groupes d'experts, audiences, présentations et rapports au fil des ans, les attentes étaient élevées à l'égard d'une action concertée des gouvernements en vue de l'adoption de mesures simples permettant aux régimes de retraite de prospérer. »

L'Institut canadien des actuaires insiste sur l'importance d'établir un contexte qui soit propice au maintien et au renforcement des régimes de retraite des employeurs, y compris le fait de permettre l'innovation en matière de conception de régimes de retraite telle que de nouvelles approches pour le partage des risques entre employeurs et employés. Cette démarche serait grandement favorisée par l'harmonisation des mesures législatives, notamment sur les régimes de retraite, à l'échelle du pays. L'Institut est déçu que les ministres des Finances aient une fois de plus échoué dans leur tentative d'en arriver à un consensus sur une question qui revêt une si grande importance pour l'avenir et le bien-être des Canadiens.

Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a annoncé que les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus sur un cadre de régime de pension agréé collectif (RPAC). Bien que de l'avis de la profession actuarielle, la proposition ne suffit pas à résoudre les problèmes du Canada en ce qui concerne le revenu de retraite, elle offre toutefois des perspectives intéressantes si elle est intégrée à une solution globale visant à résoudre la question toujours plus épineuse de la retraite.

Document 210096

Selon Mme Dionne, « le maintien de faibles frais d'administration au titre de ces nouveaux programmes constituera un défi de taille, tout comme le sera la définition des caractéristiques précises relatives à l'immobilisation. L'harmonisation des mesures législatives connexes est essentielle à la réussite de la démarche. Malheureusement, les décisions au chapitre des réformes en matière de retraite de l'Ontario, les réformes fédérales sur les régimes de retraite et les modifications législatives du Québec qui ont eu lieu récemment sont autant d'indications que l'harmonisation ne figure pas à l'ordre du jour des gouvernements. »

« En cette période de redressement économique, les gouvernements sont aux prises avec de nombreuses priorités concurrentes. Et il n'existe pas de remède unique pour soigner notre système de régimes de retraite défaillant. Nous devons toutefois veiller à ce qu'une action concertée en vue de protéger l'avenir financier des Canadiennes et des Canadiens figure au sommet de la liste des priorités de nos gouvernements et l'Institut canadien des actuaires demande aux gouvernements de redoubler leurs efforts pour mettre en œuvre des mesures pratiques et efficaces. Les Canadiennes et Canadiens ne méritent rien de moins. »

L'Institut comprend que les gouvernements doivent composer avec de nombreuses priorités toutes plus importantes les unes que les autres, particulièrement en période de reprise économique. Toutefois, il est essentiel qu'une approche coordonnée pour sauvegarder l'avenir financier des Canadiens vienne en tête de liste des priorités de nos gouvernements.

–30–

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. L'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. En fait, l'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées en mathématiques financières, en statistique et en théorie des risques afin de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation, les sociétés d'assurance-vie et d'assurances IARD, les institutions financières, les programmes sociaux et les particuliers.

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec Josée Racette, gestionnaire de projet, affaires publiques, (613) 236-8196, poste 107, tél. cell. : (613) 219-1280 ou par courriel à josee.racette@actuaires.ca

actuaires.ca